

**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

**Présents** : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Nadine DECESVRE, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Vanessa GIRET, Roger GOURDON, Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Christophe GUILLOT, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Guyleine PAIRAULT, Charles POIRIER, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT

**Absents avec procuration** : MM. et Mmes Dominique JOLLY, Cécile MERCERON, Jean-Yves RETAILLEAU,

**Absents excusés** : M. et Mmes Françoise CORNU, Pascal GABILY, Stéphanie ROUSSIERE,

**Absents** : M. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Azeline FALOURD, Carine FAVRAU, Anthony GOURDON, Christelle GRANDJEAN, Dorothee GUENEAU MELIS, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN,

**Secrétaire** : M. Christophe GUILLOT

Secrétaires auxiliaires : Antoine Mallet (1-17), Nicole Renaudeau (ne participent pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 41
Membres présents	: 24
Votants	: 27

**Objet de la délibération :**

2018.04.11

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 14/03/2018**

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14/03/2018, transmis le 10/04/2018 sont adoptés à l'unanimité.

2018.04.11

**2) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 « Locations industrielles et commerciales »**

**Le conseil municipal**, constatant que le compte administratif présente :

**Section de Fonctionnement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	11 056.64
Résultat de l'exercice 2017	4 122.26
Résultat de clôture de l'exercice 2017	15 178.90

**Section d'Investissement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	-2 513.75
Résultat de l'exercice 2017	2 540.14
Résultat de clôture de l'exercice 2017	26.39
Solde des restes à réaliser	/

**Décide d'affecter** ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2018

<b>Le solde au compte 001 – résultat reporté</b>	26.39
<b>Compte 1068 - recettes</b>	/

Section de fonctionnement de l'exercice 2018

<b>Le solde au compte 002 – résultat reporté</b>	15 178.90
--	-----------

2018.04.11

### **3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « Locations Industrielles et Commerciales »**

**Le conseil municipal**, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2018, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 37 650.00 €.
- Section d'investissement : 4 200.00 €.

2018.04.11

### **4) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 « SPIC énergies renouvelables »**

**Le conseil municipal**, constatant que le compte administratif présente :

#### **Section de Fonctionnement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	899.78
Résultat de l'exercice 2017	2 279.64
Résultat de clôture de l'exercice 2017	3 179.42

#### **Section d'Investissement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	7 593.14
Résultat de l'exercice 2017	1 254.84
Résultat de clôture de l'exercice 2017	8 847.98
Solde des restes à réaliser	/

**Décide d'affecter** ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2018

<b>Compte 1068 - recettes</b>	/
<b>Le solde au compte 001 – résultat reporté</b>	8 847.98

Section de fonctionnement de l'exercice 2018

<b>Le solde au compte 002 – résultat reporté</b>	3 179.42
--	----------

2018.04.11

### **5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « SPIC énergies renouvelables »**

**Le conseil municipal**, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2018, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 14 186.00 €.
- Section d'investissement : 16 491.51 €.

2018.04.11

### **6) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 « Lotissement Les Claudis »**

**Le conseil municipal**, constatant que le compte administratif présente :

#### **Section de Fonctionnement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	0.25
Résultat de l'exercice 2017	22 732.50
Résultat de clôture de l'exercice 2017	22 732.75

#### **Section d'Investissement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	/
Résultat de l'exercice 2017	- 22 732.50
Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 22 732.50

**Décide d'affecter** ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2018

<b>Le solde au compte 001 – résultat reporté</b>	- 22 732.50
--	-------------

Section de fonctionnement de l'exercice 2018

<b>Le solde au compte 002 – résultat reporté</b>	22 732.75
--	-----------

2018.04.11

### **7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « Lotissement Les Claudis »**

**Le conseil municipal**, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2018, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 45 465.00 €.
- Section d'investissement : 22 732.50 €.

2018.04.11

### **8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 « Lotissement Les Peupliers »**

**Le conseil municipal**, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2018, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 37 000.00 €.
- Section d'investissement : 37 000.00 €.

2018.04.11

### **9) DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

*Vu la délibération du 11 octobre 2017 décidant **une intégration progressive pour :**  
la **Taxe d'Habitation**, la **Taxe Foncière Bâtie**, et la **Taxe Foncière Non Bâtie**  
pendant une durée de 4 ans, soit des taux identiques la 5ème année.*

**Le conseil municipal**, après délibération et à l'unanimité valide les taux moyens pondérés comme suit :

<i>Taxe d'habitation</i>	<b>13.48 %</b>
<i>Foncier bâti</i>	<b>17.83 %</b>
<i>Foncier non bâti</i>	<b>58.06 %</b>

Le calcul des taux réellement appliqués par commune déléguée est réalisé par la **DDFiP** (Direction départementale des finances publiques)

2018.04.11

### **10) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017**

**Le conseil municipal**, constatant que le compte administratif présente :

#### **Section de Fonctionnement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	532 985.52
Résultat de l'exercice 2017	384 048.53
Résultat de clôture de l'exercice 2017	917 034.05

#### **Section d'Investissement**

Résultat de clôture de l'exercice N-1	91 857.49
Résultat de l'exercice 2017	-255 488.37
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-163 630.88
Solde des restes à réaliser	-182 879.00

**Décide d'affecter** ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2017

<b>Le solde au compte 001 – résultat reporté</b>	-163 630.88
<b>Compte 1068 - recettes</b>	346 509.88

Section de fonctionnement de l'exercice 2017

<b>Le solde au compte 002 – résultat reporté</b>	570 524.17
--	------------

2018.04.11

### **11) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « Commune »**

**Le conseil municipal**, après délibération a voté à l'unanimité le budget primitif 2018, s'équilibrant comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 329 000.00 €.

- Section d'investissement : 1 552 500.00 €.

dont un report de 268 963.00 € en dépenses et de 86 084.00 € en recettes.

2018.04.11

### **12) GRANGE BOUILLÉ SAINT-PAUL « RÉSULTAT CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX »**

*Vu la décision du conseil municipal du 15/02/2017 décidant de demander une subvention DETR, et validant le plan de financement équilibré à 67 100 €.*

*Vu la décision du conseil municipal du 11/10/2017 retenant M. Luc Cogny, architecte, pour assurer la prestation suivante : Projet DCE – ACT – DET – AOR (montant des honoraires de 10 085.00 € H.T.)*

*Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 attribuant une subvention DETR d'un montant de 33 214.00 €*

*Vu la décision du conseil municipal du 17/01/2018 approuvant le plan de financement, autorisant le maire à lancer une consultation pour un marché de travaux et demandant de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe CAP 79*

*Vu la consultation publiée le 12 mars 2018, pour une remise des offres le 29/03/18,*

*Vu la nouvelle consultation pour le lot 3, pour lequel aucune entreprise n'a répondu,*

*Vu la proposition de Monsieur le maire de reporter à une prochaine réunion la décision pour le lot n°1 en raison de l'absence d'une précision technique sur le revêtement de sol en résine, et en attendant l'analyse définitive du Maître d'œuvre,*

#### **Le conseil municipal**

- Après avoir pris connaissance du résultat des offres, et afin de ne pas retarder le projet, **décide de retenir pour les lots 2, 3 et 4 :**

<b>TABLEAU RECAPITULATIF</b>			
<b>LOTS :</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>Euro H,T,</b>	<b>Euro TTC</b>
<b>Lot : 1</b> TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - SOL RESINE (estimation : 32 100.00 €) OPTION : ENDUIT URS INTERIEURS (estimation : 20 000.00 €)		Décision prévue le 16 mai lors du prochain conseil	
<b>Lot : 2</b> COUVERTURE TUILE (estimation : 15 000.00 €)	Jean ROBERT 86 202 Loudun	20 266,80	24 320.16
<b>Lot : 3</b> CHARPENTE BOIS - MENUISERIES – AGENCEMENT (estimation : 45 800.00 €)	BERTHELOT MENUIS.- 79300 BRESSUIRE	44 394,71	53 273.65
<b>Lot : 04</b> CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION - PLOMBERIE – ELECTRICITE (estimation : 22 200.00 €)	FBM 79300 Bressuire	14 012.00	16 814.40
<b>TOTAL Euros</b> (estimation / lots 2+3+4 : 83 000.00 € ; totale : 135 100.00 €)		<b>78 673.51</b>	<b>94 408.21</b>

pour réaliser les travaux d'aménagement de la grange de Bouillé St-Paul au prix de 78 673.51 €. H.T.

- **autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.**

2018.04.11

### **13) EXTENSION & RÉAMENAGEMENT MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR & DSIL**

*Vu la décision du conseil municipal du 10 mai 2017, autorisant le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte R&C,*

*Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, autorisant le cabinet d'architecte R&C à engager la tranche conditionnelle sur la valeur estimative de 145 100 € H.T. pour réaliser l'avant-projet définitif*

*Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, sollicitant un fonds de concours auprès de la CCT d'un montant de 24 025.69 €. TTC*

Vu la décision du conseil municipal du 17 janvier 2018, approuvant un plan de financement et autorisant le maire à déposer un dossier de demande de subvention,

Vu le règlement du 9 février 2018 modifiant le mode d'attribution de la subvention DETR et précisant que le taux de subvention sera désormais de 20 à 40% ,

Vu le courrier en date du 19 mars 2018, sollicitant une nouvelle délibération intégrant le plan de financement actualisé,

Ci-dessous le nouveau plan de financement proposé :

Opération	Montant HT	Financement	Montant
Dépenses éligibles DETR et DSIL		DETR 40 % S/168 126.55	67 250.62 €
Relevé - Etude de faisabilité	6 450,00 €	DSIL 15% S/168 126.55	25 218.98 €
Maîtrise d'œuvre complète	11 336.55 €	Fonds de concours - CCT	24 025,69 €
Estimation travaux	145 100,00 €		
Coordination SPS	1 240,00 €		
Bureau de contrôle	4 000,00 €	Autofinancement	86 407.57 €
<b>Sous total</b>	<b>168 126.55 €</b>	Dont FCTVA 33 284.19 €	
Dépenses non éligibles DETR et DSIL			
Diagnostic amiante	959,17 €		
<b>Montant HT</b>	<b>169 085.72 €</b>		
<b>TVA</b>	<b>33 817,14 €</b>		
<b>Montant TTC</b>	<b>202 902,86 €</b>		<b>202 902.86 €</b>

### Le conseil municipal,

approuve le plan de financement proposé ci-dessus,

autorise monsieur le maire à déposer auprès de Madame le préfet :

- un dossier de demande de subvention DETR 2018
- un dossier de demande de subvention DSIL 2018

autorise monsieur le maire à lancer la consultation auprès des entreprises après obtention de la subvention DETR.

2018.04.11

### 14) AD'AP SALLES DES FÊTES : PLAN DE FINANCEMENT- DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR & DSIL

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, choisissant le bureau d'études Yohann Berge pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvres au prix de 23 130 € H.T.,

Vu la décision du conseil municipal du 17 janvier 2018, approuvant un plan de financement et autorisant le maire à déposer un dossier de demande de subventions,

Vu le règlement du 9 février 2018 modifiant le mode d'attribution de la subvention DETR et précisant que le taux de subvention sera désormais de 20 à 40%,

Vu le courrier en date du 03 avril 2018, sollicitant une nouvelle délibération intégrant le plan de financement actualisé,

Ci-dessous le nouveau plan de financement proposé :

Opération	Montant HT	Financement	Montant
Maîtrise d'œuvre	23 130,00 €	DETR 40 %	87 294.80 €
Accessibilité Salle des fêtes Massais	61 100,00 €	DSIL 15%	32 735,55 €
Accessibilité Le Pain Bénit	19 080,00 €	CAP 79	13 000.00 €
Accessibilité Salle des fêtes Bouillé St Paul	13 462,00 €		
Accessibilité Maison de la Vallée	13 247,00 €	Autofinancement	128 854.05 €
Accessibilité Salle des génér. Bouillé St Paul	28 483,00 €	dont FCTVA 42 959,52 €	
Accessibilité Salle des fêtes St Pierre à Champ	13 129,00 €		
Accessibilité Ancienne école Cersay	31 065,00 €		
Accessibilité Salle des fêtes Cersay	15 541,00 €		
<b>Montant HT</b>	<b>218 237,00 €</b>		
<b>TVA</b>	<b>43 647,40 €</b>		
<b>Montant TTC</b>	<b>261 884,40 €</b>		<b>261 884,40 €</b>

**Le conseil municipal,**

**approuve le plan de financement** proposé ci-dessus,

**autorise** monsieur le maire à déposer auprès de Madame le préfet :

- un dossier de demande de subvention DETR 2018
- un dossier de demande de subvention DSIL 2018

**autorise** monsieur le maire à lancer la consultation auprès des entreprises après obtention de la subvention DETR.

2018.04.11

**15) DÉFENSES INCENDIE VAL EN VIGNES : PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

*Vu la décision du conseil municipal du 13 septembre 2017, acceptant de signer une **convention** de partenariat avec le SDIS afin de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense incendie sur la commune de Val en Vignes, et pour élaborer un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie*

*Vu la décision du conseil municipal du 17 janvier 2018, approuvant un plan de financement et autorisant le maire à déposer un dossier de demande de subventions,*

**Vu le règlement du 9 février 2018 modifiant le mode d'attribution de la subvention DETR et précisant que le taux de subvention sera désormais de 20 à 40%,**

Opération	Montant HT	Financement	Montant
Plateformes incendies	51 373,55 €	DETR 40 %	53 752.56 €
Citernes incendies	37 549,20 €		
Grillage	11 678,20 €	Autofinancement	107 505.12 €
Heures personnel (travaux en régie)	20 838.60 €	Dont FCTVA	26 452.71 €
Poteaux Incendie	12 941,85 €		
<b>Montant HT</b>	<b>134 381,40 €</b>		
<b>TVA</b>	<b>26 876.28 €</b>		
<b>Montant TTC</b>	<b>161 257.68 €</b>		<b>161 257,68 €</b>

**Le conseil municipal,**

**approuve le plan de financement** proposé ci-dessus,

**demande de déposer** un dossier de **demande de subvention DETR 2018** auprès de Madame le préfet

**autorise** monsieur le maire à lancer une consultation auprès des entrepreneurs pour démarrer l'opération après obtention de la subvention, et

**autorise** monsieur le maire à signer les conventions de servitude pour les cas particuliers d'installation d'une réserve d'eau sur une propriété privée.

2018.04.11

**16) EFFACEMENT RÉSEAU SIEDS RUE DE L'ANJOU - CERSAY « CTER » RÉSULTAT CONSULTATION - TABLEAU DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION CAP**

**79**

*Vu la décision du 15 novembre 2017 approuvant le tableau de financement provisionnel pour réaliser l'effacement des réseaux en continuité des travaux de renforcement programmés en 2018 Rue de l'Anjou (Cersay),*

*Vu la consultation lancée le 7 mars pour les travaux d'installation de l'éclairage public,*

Il est proposé de valider le plan de financement suivant :

DEPENSES				RECETTES	
	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS ou ORANGE	Dépense à la charge de la commune	Subvention	
Réseau électrique	66 385.00	<b>(80%) 53 108.00</b>	13 277.00	SIEDS	6 747.97
Réseau téléphonique	6 212.00	5 521.00	691.00	CAP 79	12 448.90
	8 956.67		8 956.67		
Réseau éclair.public	18 571.67		18 571.67		
<b>Total H.T</b>	<b>100 125.34</b>	<b>58 629.00</b>	<b>41 496.34</b>		<b>19 196.87</b>
Total TTC			49 795.60		
Reste à la charge de la commune			30 598.73		
			- FCTVA	5 418.89	
				25 179.84	

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** le tableau de financement ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire, et
- **De déposer**, auprès du Département, un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe CAP 79 de Cersay.

2018.04.11

**17) EFFACEMENT RÉSEAU SIEDS RUE DE L'ANJOU - CERSAY**  
**« RENFORCEMENT » RÉSULTAT CONSULTATION -TABLEAU DE FINANCEMENT –**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS CAP 79 & SIEDS**

Considérant les travaux de renforcement BTA et d'enfouissement des réseaux situés Rue de l'Anjou à Cersay, programmés par le SIEDS,

Vu la consultation lancée le 7 mars pour les travaux d'installation de l'éclairage public,

Il est proposé de valider le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES	
	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS	Reste à la charge de la commune	Subvention	
Réseau électrique	62 959.56	<b>(100%) 62 959.56</b>	/	SIEDS	9 297.52
Réseau téléphonique	15 697.75		15 697.75	CAP 79	12 719.75
Réseau éclair.public	26 701.43		26 701.43		
<b>Total H.T</b>	<b>105 358.74</b>	<b>62 959.56</b>	<b>42 399.18</b>		<b>22 017.27</b>
Total TTC			50 879.02		
Reste à la charge de la commune			28 861.75		
			- FCTVA	8 346.19	
				20 515.56	

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** le tableau de financement ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,
- De **solliciter une aide financière auprès du SIEDS** pour le renouvellement des mâts d'éclairage public, et
- De **déposer**, auprès du Département, un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe CAP 79 de Cersay.

2018.04.11

**18) PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES, ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET SUBVENTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MASSAIS**

Le conseil municipal décide de répartir, pour 2018, la participation financière suivante :

Fournitures scolaires : 50.00 €/élève

2018.04.11

**19) RÉPARTITION ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « COMPLÉMENT »**

Le conseil municipal décide d'ajouter à la décision du 14/03/2018 la subvention suivante :

Associations sportives hors commune		
Basket Ball Bouillé Loretz	10 € / licenciés x 18	180,00 €

2018.04.11

**20) CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018**

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment l'article 34,*

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs de la collectivité en date du 1<sup>er</sup> février 2018 (délibération 2018.01.17/09),

*-Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale en date du 27 février 2018, portant sur la suppression d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (17.50 h),*

*Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (17.50 h), en raison de la vacance du poste suite à une mutation,*

*-Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 26 mars 2018, portant sur 3 avancements de grade,*

*Considérant que 3 agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,*

*Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (35 h), un emploi d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (35 h) et un emploi d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (33.02 h), en raison des **avancements de grade** mentionnés ci-dessus,*

*-Considérant la nécessité de **créer** un emploi d'Adjoint technique territorial / C2*

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

➤ **décide, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :**

**La suppression d'emploi suivant**

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO	NATURE DES FONCTIONS	AUTRES
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	17.50 h	Agent d'accueil - secrétariat	

**La création d'emplois suivants**

GRADE	TPS RAVAIL HEBDO	NATURE DES FONCTIONS	AUTRES
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	Responsable de l'accueil et agent administratif	Avancement de grade
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	Responsable du service technique et agent polyvalent	Avancement de grade
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	33.02 h	Référente à l'école Massais / Assistante à l'école et activités périscolaires et agent d'entretien des locaux	Avancement de grade
Adjoint technique territorial	35 h	Agent technique polyvalent	Création/vacance d'emploi



Ce dernier poste d'adjoint technique territorial sera pourvu par voie statutaire. Toutefois, il pourra être aussi pourvu par voie contractuelle conformément aux dispositions de l'article 3-2 (art. 40 et 41 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012).

Dans le cas d'un recrutement d'un agent non titulaire, le niveau de rémunération est fixé au 1<sup>er</sup> échelon / C2.

- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les démarches réglementaires,
- **Inscrit au budget, les crédits** correspondants, et
- **Approuve le tableau des effectifs** modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018</b>						
Date et n° de délibération portant création ou modification	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en H / Mns	Fonction	Observations
<b>Filière administrative</b>						
12/01/2017 2017.01.12/06	Attaché territorial	A	35	35	Secrétaire générale	
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35	35	Responsable des finances - comptabilité	
	Rédacteur territorial	B	35	35	Responsable des ressources humaines et des affaires scolaires	
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35	35	Agent d'accueil - secrétariat	Vacant 01/07/2018
	Adjoint administratif territorial	C	15	15	Agent à l'Agence postale communale	CDD Droit public
17/01/2018 2018.01.17/09	Adjoint administratif territorial	C	17.50	17 h 30	Agent d'accueil - secrétariat	
<b>11/04/2018</b> <b>2018.04.11/20</b>	<b>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>35 h</b>	<b>35 h</b>	<b>Responsable de l'accueil et agent administratif</b>	
<b>Filière technique</b>						
<b>11/04/2018</b> <b>2018.04.11/20</b>	<b>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>Responsable service technique et agent polyvalent</b>	
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35	35	Agent technique	Vacant 01/07/2018
		C	35	35	Agent technique	
		C	20.03	20 h 01	Cuisinières au restaurant scolaire	
		C	28	28	Cuisinières au restaurant scolaire	
<b>11/04/2018</b> <b>2018.04.11/20</b>	<b>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>33.02</b>	<b>33 h 01</b>	<b>Référente école Massais/ Assistante à l'école &amp; agent entretien des locaux</b>	
12/01/2017 2017.01.12/06	Adjoint technique territorial	C	22	22	Agent d'entretien et de restauration scolaire	
		C	23	23	Agent d'entretien et de restauration scolaire	
		C	33.02	33 h 01	Assistante à l'école et agent d'entretien des locaux	Vacant 01/07/2018
		C	12.38	12 h 22	Assistante à l'école et agent d'entretien des locaux	
		C	35	35	Agent technique	
		C	35	35	Agent technique	abs. de service
		C	35	35	Agent technique	
<b>11/04/2018</b> <b>2018.04.11/20</b>	<b>Adjoint technique territorial</b>	<b>C</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>Agent technique polyvalent</b>	
<b>Filière animation</b>						
19/07/2017 2017.07.19/03	Animateur territorial	B	27.98	27 h 59	Animatrice et directrice de l'accueil périscolaire et de loisirs	CDI Droit public
12/01/2017 2017.01.12/6	Adjoint d'animation territorial	C	28	28	Assistante à l'école	

2018.04.11

## **21) BAIL ORANGE LA PERRIÈRE MASSAIS « RENOUVELLEMENT »**

La société Orange a demandé de renouveler la convention civile établie le 23/11/2007, actuellement en tacite reconduction, pour les installations situées sur l'ancienne commune de Massais : Route des Chambres au lieu-dit 'la Perrière' – 79150 MASSAIS. Référence cadastrale n°1 : Section : G - Parcelle : 548 (anciennement cadastrée Section : G - Parcelle : 532)

Bail actuel : du 17/04/2017 au 16/04/2019

Orange propose de passer à une indexation à un taux fixe de 1% qui est moins aléatoire et qui correspond, en moyenne, à l'indexation constatée depuis 2009.

Le nouveau bail est consenti pour une durée de 12 (douze) ans, qui prendra effet à compter du 17 Avril 2018. Il sera renouvelé de plein droit par périodes de 6 (six) ans

Le loyer annuel est de 1190 euros (mille cent quatre-vingt-dix euros) nets toutes charges incluses

**Conformément à la délibération du 17 février 2017, dans le cadre de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est autorisé à signer le bail par délégation.**

2018.04.11

## **22) QUESTIONS DIVERSES**

### **22-1 RIFSEEP FILIÈRES TECHNIQUE & ANIMATION »**

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le maire développe le tableau ci-dessous correspondant à la proposition qui sera présentée au CTP (Comité Technique Paritaire) :

#### **CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	EFFECTIF ETP	Plafond annuel IFSE emploi ETP	Montant maximum CIA (Complément Individuel Annuel) /emploi ETP
GROUPE 1	Responsable du service technique	1	3200,00	100
GROUPE 2	Agents polyvalents du service technique	3	2000,00	
	Cuisinières	1,37	1500,00	
	Agents de restauration / d'entretien des locaux / d'animation TAPS / assistante à l'école	2,56	1500,00	

#### **CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION**

GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	EFFECTIF ETP	Plafond annuel IFSE emploi ETP	Montant maximum CIA emploi ETP
GROUPE 1	Animatrice directrice accueil périscolaire et de loisirs	0,79	1500,00	100
GROUPE 2	Assistante à l'école et agent d'entretien des locaux	0,8		

TOTAL, proratisé en fonction des temps de travail	EFFECTIF ETP	Plafond annuel IFSE Proratisé en fonction du temps de travail	Montant maximum CIA, proratisé en fonction du temps de travail
	9,52	17 480 €	952 €

#### **INFORMATIONS**

ATTRIBUTIONS 2017 ancien RI	11 549,64 €	8,73
-----------------------------	-------------	------

#### **PREVISIONS ATTRIBUTIONS**

ATTRIBUTIONS 2018 IFSE	12 995,32 €	9,52
------------------------	-------------	------

Et rappelle le calendrier prévisionnel ci-après :

- 06/04/2018 : Informations réunion du bureau
- 11/04/2018 : Informations réunion conseil municipal
- 07/05/2017 : Dépôt dossier Comité technique (Comité technique du 05/06/2018)
- 13/06/2018 : Délibération du conseil municipal**
- 01/07/2018 : Application

## 22-2 VALIDATION PLANS TRAVAUX AD'AP

Afin que le bureau d'étude poursuive sa mission de maîtrise d'œuvre (Autorisations de travaux, déclarations préalables....), le bureau municipal, en réunion du 6 avril 2017, a validé les plans de l'ensemble des travaux envisagés.

## 22-3 LITIGE ENTRE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MASSAIS ET M. LÉAU ET MME LANDREAU

Vu l'information apportée lors de la réunion du 21/02/2018, en questions diverses, concernant l'historique du litige entre la commune déléguée de Massais et M. Léau et Mme Landreau,

Rappel :

*Par acte d'un huissier du 21/05/2014, la commune de Massais a assigné M. Léau et Mme Landreau devant le tribunal de Niort aux fins de :*

- *Constater l'état d'enclave des parcelles cadastrées section AE n°102 et 103 (propriété de la commune)*
- *Se voir accorder une servitude de passage sur la propriété des époux Leau cadastrée section AE n°116, 95, 98, 101, lieu-dit la Carie, pour accéder aux parcelles communales.*

*La servitude a été reconnue par jugement du 23 mars 2015 et confirmée par arrêt du 30 mars 2016.*

*Vu l'audience du 23/10/2017 mise en délibéré le 29/01/2018 :*

M Léau et Mme Landreau ne peuvent s'opposer à l'exercice de l'usage du droit de passage par celui qui en bénéficie, La commune peut se voir imposer des conditions d'utilisation,

- Installation d'une barrière ainsi que tous les frais liés à l'usage et l'aménagement de la servitude
- Une indemnité de 2 100 € pour perte de jouissance et dépréciation de la valeur vénale et commerciale
- Une indemnité de 80 € pour chaque utilisation du droit de passage,
- Remboursement de l'intégralité des frais de procédure, soit 1 800.00 €,
- La prise en charge de l'intégralité des frais, taxes et droits d'enregistrement éventuels liés à l'institution de la servitude.

Monsieur Jean Giret et M. Claude Ferjou ont rencontré Me Dallet qui propose de faire appel. Les frais d'honoraires évalués à 1000.00 €. sont pris en charge par l'assistance juridique de la collectivité. Selon Me Dallet, il ne faut pas attendre la signification pour saisir la cour d'appel.

A la demande de Monsieur le Maire, et après avoir discuté, l'assemblée émet un avis favorable pour faire appel de cette décision, en effet, elle considère ce jugement injuste et abusif, avec un règlement difficile à appliquer, notamment l'indemnité de 80 €. par utilisation.

## 22-4 PROCHAINES RÉUNIONS

29/05/2018 Commission communication (4) à 18 h 30 à Bouillé Saint-Paul	
19/05/2018 Commission des bâtiments (2) à 10h.00 à Cersay	
24/05/2018 Etude Globale VEV 18 h à 22 h salle des fêtes Bouillé Saint-Paul	
26/04/2018 Commission vie associative à 20 h 00 à Bouillé Saint-Paul	
25/04/2018 PACT financier et fiscal/secteur salle des fêtes Cersay 19h à 20h30	
04/05/2018 Bureau municipal – 14 h 30	16/05/2018 Conseil municipal – 20 h.30
07/06/2018 Bureau municipal – 14 h 30	13/06/2018 Conseil municipal – 20 h.30
12/07/2018 Bureau municipal – 14 h 30	18/07/2018 Conseil municipal – 20 h.30
07/09/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/09/2018 Conseil municipal – 20 h.30
11/10/2018 Bureau municipal – 14 h 30	17/10/2018 Conseil municipal – 20 h.30
08/11/2018 Bureau municipal – 14 h 30	14/11/2018 Conseil municipal – 20 h.30
06/12/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/12/2018 Conseil municipal – 20 h.30

Val en Vignes, le 16 avril 2018  
Le Maire, Jean GIRET